

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°12

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (PHASE 1 DEMOLITION)

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 8

Absent(s) : 8

Délibération comportant

2 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

13/02/24

Publication le : 13/02/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le six février deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFAY, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Eric LACROIX à Thierry THOLIN, Jean-François TEIL à Jean-Marc GUILLOT, Corinne GELIN à Lydie AUGAY, Nathalie CHANFRAY à René PONTET, Jean-Pierre HERRADA à Sandrine DEVEAUX, Aurélie LEDIEU à Angélique GONIN-CHARTIER, Romain COLLIER à Daniel DUMONTET, Dimitri GIRARD à Pascale CERNICCHIARO

Le ou les membres absent(s) :

Eric LACROIX, Jean-François TEIL, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de construction d'un Centre technique municipal ;

Vu la décision du Maire n°24/01/006 du 18 janvier 2024 portant demande de subvention au titre de la DETR – construction d'un centre technique municipal (phase 1 démolition) ;

Vu l'Avis favorable de la Commission Finances –Affaires générales réunie le 29/01/2024

Considérant que le bâtiment abritant actuellement le centre technique municipal est obsolète et inadapté aux besoins du service public ;

Le Conseil municipal :

- **ACTE** le projet de construction d'un nouveau centre technique municipal
- **AUTORISE M** le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de demande de subvention d'Etat dans le cadre de de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 130 000 €, dans le cadre du projet de de construction d'un nouveau centre technique municipal (phase 1 démolition)

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, établie sur la base de la subvention sollicitée :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou)	Taux	Montant
Démolition du site	430 000.00 €	DEPARTEMENT DU RHONE AAP 2023	31%	160 000.00 €
Mission AMO et études diverses (diagnostic amiante...)	52 106.00 €	DETR 2024	25%	130 000.00€
Mission MOE démolition de l'ex site GERFLOR	43 000.00 €	Autofinancement de la commune	44%	235 106.00€
TOTAL	525 106.00 €	TOTAL	100%	525 6.00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférant

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 6 février 2024

Le secrétaire de séance
Rémi LABROSSE




Le Maire,
René PONTET

